

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité : si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Bourgogne-Franche-Comté
88, rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105
21051 Dijon Cedex
03 80 43 97 19
bfdijon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    

COMMUNE DE DAMMARTIN-MARPAIN

Mairie
34 rue Principale
39290 Dammartin-Marpain
03 84 70 31 09
mairie@dammartin-marpain.fr

FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

l'église de Marpain à Dammartin-Marpain

Jura

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture : © Commune de Dammartin-Marpain - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Contribuons à la restauration de notre patrimoine ! Chapelle Saint Symphorien

◆ ◆ LE PROJET

La commune de Dammartin-Marpain engage aujourd'hui la restauration du parvis de l'église Notre-Dame, dont les marches sont extrêmement dégradées.

Les travaux qui ont débuté en 2025 prévoient la restauration des façades et la remise en valeur du bâtiment. L'escalier en éventail nécessite d'être remplacé car son état actuel, en particulier les cinq marches fendues et altérées par le gel et la disparition des joints, présente un réel danger pour les personnes souhaitant l'emprunter. Il est nécessaire de le démonter dans son intégralité (marches, palier, seuil de porte) et de le reconstituer à l'identique en pierre du Jura.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église constitue un élément majeur du patrimoine local. Ses origines remontent aux XIV^e-XV^e siècles, époque à laquelle l'édifice était une chapelle seigneuriale consacrée à Saint-Symphorien, évêque d'Autun. En 1831, un clocher est édifié et l'ancienne chapelle est transformée en sacristie de la nouvelle église, placée sous le vocable de Notre-Dame. En 1865, l'architecte bisontin Alfred Ducat entreprend son agrandissement et lui confère l'aspect qu'elle présente aujourd'hui.

◆ ◆ LA MOBILISATION

Notre église n'est pas protégée au titre des monuments historiques, et le coût de la restitution à l'identique de l'escalier reste élevé et lourd pour notre petite commune de 347 habitants. Les travaux sont urgents et ils permettront de sécuriser l'accès à l'édifice, c'est pourquoi nous sollicitons une collecte de dons en partenariat avec la Fondation du patrimoine. Les donateurs pourront bénéficier d'avantages fiscaux incitatifs, et la Fondation apportera un financement complémentaire en fonction du montant collecté.

Ensemble mobilisons-nous !

Montant des travaux	38 000 € HT
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	Septembre 2026



Credit photos © Commune de Dammartin-Marpain



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église de Marpain à Dammartin-Marpain

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/105811

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Bourgogne-Franche-Comté, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église de Marpain à Dammartin-Marpain

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐